



ARRÊTÉ MUNICIPAL
N°11/2024
PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION
ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Le Maire d'ATTICHES ;
Vu le Code Général des Collectivités Locales ;
Vu le Code de la Route ;
Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière et à la signalisation temporaire des routes ;
Vu la demande d'arrêté de circulation présentée par la société HYDRAM SAS située au 771 Rue du Faubourg-Rosult 59732 Saint Amand Les Eaux, pour la réalisation d'un branchement assainissement Route des Tailles ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires concernant la circulation et prévenir les accidents ;

ARRÊTE

Article 1 : Du Lundi 26 Février au Samedi 16 Mars 2024, en raison de travaux pour un branchement d'assainissement, au niveau du 1-12 route des tailles, la circulation sera restreinte et le stationnement interdit à hauteur des travaux.

Article 2 : L'entreprise est chargée de la fourniture, la pose des panneaux de signalisation et de l'exécution des travaux. Elle assurera sous sa pleine et entière responsabilité, l'installation et le maintien de la signalisation et de la pré signalisation de chantier, pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Dès l'achèvement des travaux, les permissionnaires sont tenus d'enlever les matériaux excédentaires, de rétablir dans leur état initial la chaussée, l'accotement ou le trottoir, le fossé et de réparer tout dommage qui aura pu être causé.

Article 4 : Pendant la durée de ces travaux, l'organisation de la circulation sur la voie devra être respectée de la façon suivante :

- Vitesse limitée à 30 km/heure
- Défense de stationner, de s'arrêter et de dépasser interdit au droit du chantier

Article 5 : Madame la Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour ampliation au :

- Au Major de la Brigade de Gendarmerie de PHALEMPIN (59)
- A l'Agent de la Surveillance de la Voie Publique de la commune d'ATTICHES (59)
- Au Directeur de la Sté ESTERRA - 1^{ère} Avenue - Port de Santes à SANTES (59)
- Au Directeur de la Société HYDRAM SAS

A Attiches, le 20 FEV. 2024

L'adjointe aux travaux
Mme Isabelle Lamps

